

COMPTE-RENDU
Du CONSEIL MUNICIPAL
Du vendredi 9 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de CARNAS, se sont réunis en mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 2 juin 2023.

Étaient présents : Joël ROUDIL, Rolland DUBOIS, Bernard LEVY, Virginie STEFFEN, Anthony MEURICE, Benoît BOURGEOIS, Julie LESUEUR, Hervé LECLAIR,
Étaient absents : Frédéric LEDENT, Pascale DUFOUR

Date de la convocation : 02/06/2023

Secrétaire de séance : Benoît BOURGEOIS,

ORDRE DU JOUR : 5 délibérations, questions diverses

Le compte-rendu du conseil municipal du 13.04.2023 a été approuvé à l'unanimité.

1- Délibération d'adoption de la nomenclature abrégée M57 au 01.01.2024

Monsieur le Maire expose

La nécessité d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le Budget principal de la Ville de Carnas, à compter du 1er janvier 2024.

La commune opte pour le recours à la nomenclature M57 abrégée

Vote : 8 pour

2- Délibération approbation du contrat de de bail avec Cellnex France Infrastructures (téléphonie)

Monsieur le Maire expose

Dans ce cadre, CELLNEX FRANCE INFRASTRUCTURES qui a notamment pour activité le déploiement, la détention, la gestion, l'exploitation et la maintenance de sites points hauts et la fourniture de services auprès des opérateurs de communications électroniques ou audiovisuels en relation avec ces sites et ce afin de permettre notamment auxdits opérateurs mobiles de remplir leurs obligations réglementaires de couverture du territoire national issues du NEW DEAL MOBILE accueillera BOUYGUES TELECOM en tant qu'opérateur leader sur le Site ainsi que d'autres opérateurs mobiles (Orange, SFR, et Free) dans les conditions fixées par les pouvoirs publics.

CELLNEX FRANCE INFRASTRUCTURES nous demande la conclusion d'un bail, pour la mise à disposition de la parcelle cadastrée AO 64 d'une surface d'environ 35 m2 au clocher de l'Eglise pour une durée de 12 ans pour une redevance annuelle de 1000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Vote : 8 pour

3 Délibération sur le renouvellement du délégué et de son suppléant à la commission assainissement à la communauté des communes du piémont Cévenol

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite à la suppression de la commission SPANC-GEMAPI et la création d'une commission EAU-ASSAINISSEMENT ET GEMAPI au sein de la **Communauté de communes Piémont Cévenol**, le conseil municipal doit procéder au renouvellement des délégués pour cette nouvelle commission. 1 titulaire et 1 suppléant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Désigne Mme LESUEUR Julie titulaire et M. ROUDIL Joël son suppléant

Vote : 8 pour

4- Délibération sur le renouvellement des délégués à la commission électorale

M. Le Maire expose

Le mandat des membres de la commission de contrôle des listes électorales de la commune, qui a débuté à l'issue du renouvellement général des conseils municipaux en 2020 pour une durée de 3 ans, arrive à son terme.

Il convient donc de procéder au renouvellement de la composition de cette instance pour une nouvelle période de 3 ans (2023-2026).

Sachant que les membres actuellement en poste peuvent prolonger leurs mandats s'ils le souhaitent et sous réserve qu'ils n'occupent pas des fonctions incompatibles avec la qualité de membre de la commission

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Reconduisent dans leur mandat les membres de la commission de contrôle des listes électorales de la commune,

Délégué de l'administration Mme DI BERNARDO INGRID

Délégué du tribunal judiciaire M. CHATAL Luc

Conseiller municipal : Mme STEFFEN Virginie et M. MEURICE Anthony suppléant

Vote : 8 pour

5- Délibération sur la redevance de l'occupation du domaine public (RODP)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis le décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité, telles que le Syndicat d'énergies auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

M. le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

M. le Maire propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus ;
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédents la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Vote : 8 pour

Questions diverses

Compte-rendu de la réunion avec des représentants de la SAUR concernant le projet du lotissement les coteaux de Fanlade
Les panneaux de BOMBECUL ont été de nouveau volés

Projet du Conseil départemental de la réfection de la voirie de l'entrée de Carnas au Mas de Mege

L'aire de broyage a été nettoyée

Un devis va être fait pour la réparation de la porte de l'église

Remplacement du tuyau du top remplissage de Bancel

Recrutement de Noëlie comme agent technique pour l'entretien des locaux

Fête de la Musique le samedi 17 juin au foyer

Fête de l'APE (Ecole) le vendredi 30 juin

Fête du Foyer le 1^{er} juillet

Soirée sous les Etoiles le 8 juillet

Brasucade du 14 juillet

Spectacle de M. TROUCHAUD proposé le 2 juillet sera reporté sur l'année 2024

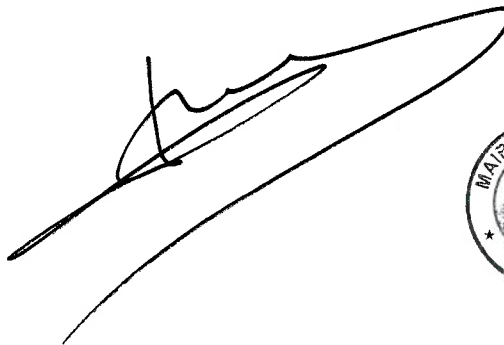
WIGARD possibilité de mettre à jour les adresses via la BAN

Faire un devis pour le passage de l'éclairage de l'église en LED

Un courrier sera adressé à M. CHATAL Luc concernant un problème de stationnement

Réparation de l'assainissement et de l'adduction d'eau potable à la buvette de la place des érables

Ancienne école de Bancel : remplacement des anciennes gouttières PVC par des gouttières en zinc. Travaux réalisés par l'association de Chasse la Saint Hubert Carnassoise



Joël ROUDIL,
Maire

Plus rien étant inscrit à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 20h30.